

# Santé sur le Bassin : une situation non préoccupante mais des inégalités

Il y a maintenant plus de trois ans que l'ensemble des 17 Maires et les Présidents des 3 Intercommunalités ont signalé les difficultés que remontaient les populations ; notamment celle d'obtenir un médecin référent et l'accès à des spécialistes. Un premier état des lieux à l'échelle du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre a été mené par l'Observatoire Régional de la Santé. Si cet état des lieux a mis en avant une situation globale non préoccupante, il a permis de relever certaines problématiques en matière de démographie des professions de santé, de vieillissement de la population, d'inégalités territoriales, et de santé mentale.

Fort de l'expérience qui avait été la sienne, la COBAS a été désignée chef de file sur ce dossier et c'est donc elle qui le porte pour le compte des 3 EPCI dans le cadre du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

5 axes prioritaires d'intervention, à partir des problématiques locales repérées dans l'état des lieux mené par l'ORS, mais aussi issues de l'enquête que nous avons menée, auprès de plus d'une centaine d'acteurs professionnels locaux ou intervenant sur le territoire :

- Renforcer l'offre de soins et la prise en charge des publics,
- Soutenir l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage,
- Améliorer les accompagnements en santé mentale,
- Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé,

- Créer des environnements favorables à la santé.

De juin à septembre 2022, près d'une centaine de personnes qui se sont mobilisées pour construire les projets d'actions, sur chacun des axes prioritaires.

Ces travaux ont permis de construire collectivement un programme d'actions riche, constitué de 19 fiches-action et 6 chantiers

## **3 projets phares :**

**Favoriser et faciliter l'installation des professionnels de santé** sur le territoire à travers la création d'un dispositif d'accompagnement, qui s'inspire de ce qui a été déployé dans les Pyrénées-Atlantiques : Présence Médicale 64.

**Faciliter l'accès aux soins des personnes les plus éloignées :** à travers le développement de solutions dites d'« aller vers » telles que les consultations avancées

**Développer une plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants**

Des liens sont déjà à l'œuvre avec d'autres démarches locales afin de bien articuler les politiques publiques locales. La thématique de la santé mentale fait déjà l'objet de projets communs avec le Conseil Local de la Santé Mentale déployé sur la COBAS.

Des actions communes seront déployées sur le 2nd semestre dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (octobre 2023). Un travail en coopération est également engagé avec les Conventions Territoriales Globales des 3 EPCI sur les questions de parentalité ou encore de santé des jeunes. D'autres articulations sont à construire, avec le Projet

Alimentaire Territorial porté à l'échelle du Pays BARVAL sur le lien alimentation et santé, ou encore avec les PLH des EPCI dans la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. D'ores et déjà, certaines actions seront lancées dans les mois à venir. Pour améliorer l'offre au soin, en agissant sur l'accessibilité, des bilans de santé seront proposés par la CPAM, aux personnes les plus éloignées du soin pour leur permettre de réintégrer un parcours de prise en soin, et des consultations délocalisées sur le VDE seront proposés par les professionnels du Centre Médico-Psychologique de Cestas, par exemple.